AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

REGION POITOU-CHARENTES

Bulletin technique n°13 du 24 Septembre 1998- 2 pages

COLZA : stade levée à 4-5 feuilles

Insectes

Situation

GROSSES ALTISES : Le vol a débuté le 21 Septembre ; les captures se sont généralisées le 22 après-midi en toutes zones, tout en restant modestes, sauf dans le sud Charente (11 captures à Brie).

PETITES ALTISES : Les dégâts directes par piqûres sont devenus plus importants ; mais les colzas ne sont concernés que jusqu'au stade B2.

TENTHREDES : Les captures d'adultes se poursuivent. Les larves sont absentes en culture.

PUCERONS : Pas de captures significatives à la tour à succion ; on observe les premiers en culture en Charente. Le seuil d'un pied sur cinq porteur n'est pas atteint.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL : Des captures significatives sont enregistrées en Charente (8).

NOCTUELLES : Attaques ponctuelles signalées en Charente-Maritime.

Préconisation

GROSSES ALTISES : Prévoyez votre traitement autour du 10 Octobre. La nécessité et l'urgence de celui-ci seront précisées dans les bulletins à venir ; en fonction de l'importance des captures.

NOCTUELLES : En présence de dégâts, réaliser une application de pyréthrinoïdes en soirée avec un fort volume d'eau (> 250 l/ha).

AUTRES INSECTES :
- Traitement inutile pour l'instant sur tenthrèdes et pucerons ;
- Intervenez en cas de piqures d'altises si vous avez en moyenne 3 pieds sur 10 atteints jusqu'au stade B2 (peu de parcelles concernées) ;
- Le traitement altise du 10 Octobre servira également pour le charançon du bourgeon terminal.

Phoma

La maturation n'a que très légèrement progressé, son niveau est encore faible.

TOUTES CULTURES

Campagnols

Situation

Des piégeages et notations visuelles effectués du 08 au 17 Septembre 1998 sur 5 secteurs « sensibles » font apparaître une remontée importante, voire dangereuse, des populations, notamment dans les bordures enherbées des routes et chemins (bermes).

A) RESULTATS DES PIEGEAGES DU 14 AU 16/09 (secteur d'Aiffres - Chizé) :

- **Prairies (luzerne, RGI)** : les densités par ha sont en moyenne de 108 (extrêmes de 13 à 270) ; le nombre de captures est en moyenne de 8 par ligne (extrêmes de 1 à 20) ;

- **Refuges (bermes)** : les densités par ha sont en moyenne de 250 (extrêmes de 108 à 445) ; le nombre de captures est en moyenne de 18,5 par ligne (extrêmes de 8 à 33).

Indice de reproduction (100 animaux ont été autopsiés)

- % de femelles allaitantes et/ou gestantes : 56,5 ;
- % de mâles actifs : 57,4.

Commentaires
- **Densités élevées** dans la plupart des bermes ;
- Densités très variables en prairies (foyers plus ou moins étendus) ;
- Indices de reproduction **élevés**.

.../...

COLZA
Altises :
Début du vol.

CAMPAGNOL
Attention
remontée des populations.

Service Régional de la Protection des Végétaux
13 route de la Forêt
86580 BIARD
☎ : 05.49.62.98.25
Fax : 05.49.62.98.26

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de POITOU-CHARENTES

Le Directeur-Gérant : L. JUILLARD CONDAT

Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 2139 AD
ISSN n°02294 470

B) NOTATIONS VISUELLES : APPLICATION DE LA METHODE DES FECES

Principe

33 observations sont effectuées, par parcelle, sur 100 m de longueur.

On relève dans chaque intervalle (3 m x 1,5) la présence ou l'absence de fécès de campagnols. Le nombre d'intervalles avec des fécès constitue **l'indice d'abondance** et reflète assez bien l'activité réelle des campagnols dans la parcelle ainsi que la surface colonisée.

RESULTATS DES NOTATIONS VISUELLES - NIVEAUX D'INFESTION

Secteurs (date des notations)	Milieux	Nombre de parcelles par classe			Note moyenne par biotope*	Observations
		Faible	Moyen	Fort		
THOUARS/AIRVAULT 08/09/98 - 16 parcelles	Prairies (luzernes, RGI)	6	1		6,8	Foyers épars, densités faibles, sauf très ponctuellement
	Refuges (bermes)	0	8	1	19	Densités élevées et dangereuses dans beaucoup de bermes
RUFFEC 09/09/98 - 7 parcelles	Prairies (luzernes)	3			4,3	Quelques foyers épars, faibles densités
	Refuges	1	3		15,5	Densités élevées dans certains refuges
VOUHARTE 09/09/98 - 9 parcelles	Prairies (luzernes, RGI)	5			2,8	Quelques foyers épars, faibles densités
	Refuges (bermes, jachères)	3	1		6,2	Densités faibles
LEZAY/Ste SOLINE ROM/LUSIGNAN 17/09/98 - 16 parcelles	Prairies (luzernes, RGI)	4	1	3	14,5	Densités élevées et dangereuses dans certaines prairies
	Refuges	2	2	4 (en groies)	18,2	Densités élevées et dangereuses, surtout en terres de groies

* Nombre moyen d'intervalles avec fécès, par parcelle
Faible : < 1/3 de la parcelle colonisée (< 12 intervalles avec fécès) ;
Moyen : entre 1/3 et 2/3 de la parcelle colonisée (de 12 à 22 intervalles avec fécès) ;
Fort : foyers très rapprochés ; plus des 2/3 de la parcelle colonisée (de 23 à 33 intervalles avec fécès).

Préconisation

Traiter maintenant les bermes fortement infestées et certaines prairies où d'importants et étendus foyers actifs sont observés.

● COMMENT TRAITER ?

La teneur légale de CHLOROPHACINONE dans les appâts est de **0,0075 %** ; ceux-ci sont constitués uniquement de blé entier enrobé de concentrat huileux à 0,25 % de chlorophacinone, à raison de 3 litres par quintal de blé. Il existe également des appâts granulés prêts à l'emploi, à la même teneur de 0,0075 % en matière active.

● LES TRAITEMENTS SONT AUTORISES EN SURFACE :

- au semoir, en lignes espacées de 5 à 6 m, à la dose de **6 à 8 g** d'appât au mètre linéaire (environ 150 à 200 grains), soit 12 à 16 kg à l'ha ; selon le degré d'infestation.

- sur les talus et bords de chemins selon la même technique.

- en localisé : réaliser des lignes dans les zones d'activité aux mêmes doses.

Dans tous les cas, le dispositif de distribution doit être **le plus près possible du sol** pour éviter que les grains ne s'éparpillent.

Respecter impérativement ces consignes.

● A PROSCRIRE :

- l'épandage à la volée : **inefficace** ;
- Les tas : **dangereux** pour les autres espèces ;
- les surdosages en matière active et en quantité d'appât par hectare : **inutiles et dangereux**.